

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2100)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL129

présenté par

M. Warsmann, M. Baroin, M. Chatel, M. Cornut-Gentille, M. de Courson, M. Philippe
Armand Martin, M. Mathis, Mme Poletti et M. Dhuicq

à l'amendement n° CL|86 de M. Da Silva

ARTICLE PREMIER

Article Premier

-A l'alinéa 4, après le mot :

« Lorraine »

Ajouter les mots :

« et Champagne-Ardenne »

-A l'alinéa 10, supprimer les mots :

« Champagne-Ardenne »

-A l'alinéa 10, avant les mots :

« et Picardie »

Ajouter les mots :

« Nord-Pas de Calais »

-supprimer l'alinéa 13

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement propose dans le cadre du présent projet de loi de réduire le nombre de régions.

Ce sous-amendement tel que proposé correspond à la volonté exprimée par les élus régionaux picards lors de leur audition à l'Assemblée Nationale. Par ailleurs le regroupement de la Champagne-Ardenne, dans un ensemble incluant la Lorraine rétablit une logique en matière de géographie, d'économie et d'infrastructures en s'appuyant notamment sur des coopérations d'ores et déjà établies.